

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° ST 99.058

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 14 Juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

3 JUIN 1999

**DATE D'AFFICHAGE**

3 JUIN 1999

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD et CARRIE, Mme GEOFFROY, Adjoints

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** : M. GAVEN représenté par M. HUGENDBLER  
M. ANGIBAUD représenté par M. MUSSETTI  
M. CAU représenté par M. POTENNEC  
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE

**ABSENTS - EXCUSES** : MM. BENOIT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 28

Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : NETTOIEMENT DES RUES  
ACQUISITION DE MATERIEL

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération en date du 30 septembre 1998, le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation d'entreprises en vue de conclure un marché relatif au nettoyage des rues de la ville.

La Commission d'Ouverture des Plis a décidé de déclarer l'appel d'offres infructueux.

Lors de l'adoption du Budget Primitif 1999, il a été retenu le principe de la création d'une Régie Municipale pour assurer le nettoyage des rues de la ville. La création de ce nouveau service nécessite l'acquisition de véhicules et de machines spécifiques.

Un dossier d'appel d'offres a été établi par les Services Techniques.

L'avis d'appel public à concurrence a fixé au 7 mai la date de remise des plis.

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 7 mai et le 21 mai afin d'examiner les propositions des 15 sociétés ayant formulé des offres.

La Commission a décidé de retenir les propositions suivantes:

Lot n° 1	Société SEMAT Balayeuse A450 hydrostatique sur porteur DAF.FA45	827 343,20 F
TTC		
Lot n° 2	Société MATHIEU YNO Balayeuse aspiratrice compacte	664 506,00 F
TTC		
Lot n° 3	Société SEMAT Arroseuse 7000 l sur porteur RENAULT M.150.13	605 164,46 F
TTC		
Lot n° 4	Société ARDON Fourgon Jumper 31 M25D	141 530,55 F
TTC		
Lot n° 5	Société SEMAT 2 mini Bennes	272 252,32 F
TTC		
Lot n° 6	Société Service poids Lourd Camion Volvo FL 615 Carrosserie SCCI Grue HIAB	516 174,03 F
TTC		

Lot n° 7 Infructueux (Aspire feuilles)

Lot n° 8 Société DECLERQ  
Moto "GN 125"

123 012,00 F

TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'Avis de la Commission d'Appel d'Offres
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises menée par voie d'appel d'offres ouvert de type européen (article 295 à 298 et 378 et suivants du Code des Marchés Publics).

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer les marchés à intervenir avec les Sociétés suivantes :

Lot n°1	Société SEMAT	827 341,20 F TTC
Lot n°2	Société MATHIEU YNO	664 506,00 F TTC
Lot n°3	Société SEMAT	605 164,46 F TTC
Lot N°4	Société ARDON	141 530,55 F TTC
Lot n°5	Société SEMAT	272 252,32 F TTC
Lot n°6	Société Service Poids Lourds	516 174,03 F TTC
Lot n°8	Société DECLERQ	123 012,00 F TTC

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à lancer une Consultation d'entreprises pour le Lot n°7 déclaré infructueux et à signer le Marché Négocié à intervenir en application de l'article 104.I.2 du Code des Marchés Publics.

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au B.P. 99. (article 2182 - 313).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 17 juin 1999**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS